

Premier projet
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 634-16 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 634 AFIN DE MODIFIER DIFFÉRENTES
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT.**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉS par un projet le projet de règlement 634-16 modifiant le Règlement de zonage 634, la soussignée, Directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, donne avis public de ce qui suit :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 13 novembre 2020, le Conseil de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté le **premier projet de règlement no 634-16 modifiant le règlement de zonage no 634 afin de modifier différentes dispositions du règlement.**
2. Ce projet de règlement vise à :
 - Corriger une problématique réglementaire relative à la superficie et aux dimensions du terrain sur lequel un bâtiment peut être érigé;
 - Encadrer la garde de poules et la construction de poulaillers;
 - Régir les serres domestiques attachées au bâtiment principal;
 - Autoriser et régir l'aménagement des jardins potagers en cour avant;
 - Encadrer l'utilisation de conteneurs maritimes pour des fins d'entreposage.
3. Conformément aux arrêtés ministériels no 2020-033 du 7 mai 2020 et no 2020-074 du 2 octobre 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) et à la résolution 2020-11-300 adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2020, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.
4. Les questions et commentaires concernant ce projet de règlement doivent être reçus par écrit, à partir de 8h30 le 26 novembre jusqu'au 10 décembre 2020, à 16h30, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - a) Par courriel : Consultation-REGL-634-16@stadolphedhoward.qc.ca;
 - b) Par la poste : 1881, chemin du Village Saint-Adolphe-d'Howard,(QC) J0T 2R0;

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

5. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. Le premier projet de règlement no 634-16 est disponible pour consultation à partir du 18 novembre, sur le site Internet de la municipalité au <https://stadolphedhoward.qc.ca/22/avis-publics-et-reglements> où à l'hôtel de ville situé au 1881, chemin du village, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Donné à Saint-Adolphe d'Howard, ce 18 novembre 2020

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marie-Hélène Gagné, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une copie de l'avis ci-dessus, le 18 novembre 2020, à chacun des endroits suivants, savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité, et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal Accès, édition du 18 novembre 2020., conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour de novembre 2020

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe